



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2016-029

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2016-09-06-004 - Arrêté n° 2016-393 portant modification de la composition du conseil académique de l'éducation nationale de Grenoble. (5 pages)

Page 3

Rectorat de Grenoble

84-2016-09-01-010 - Arrêté n°2016-22 du 1er septembre 2016 portant délégation de signature à la secrétaire générale de l'académie et aux secrétaires généraux adjoints, pour les affaires générales et les marchés publics (3 pages)

Page 9

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales
d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2016-09-06-004

Arrêté n° 2016-393 portant modification de la composition
du conseil académique de l'éducation nationale de
Grenoble.



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le 6 septembre 2016

Secrétariat général pour
les affaires régionales

ARRÊTÉ N° 2016-393

OBJET : Modification de la composition du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Grenoble.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du mérite**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la circulaire du 23 mai 1991 relative à l'extension à l'enseignement supérieur des compétences des conseils de l'éducation nationale instituées dans les académies ;

Vu les propositions de la CFDT en date du 4 juillet 2016 ;

Vu les propositions du Sgen-CFDT en date du 5 juillet 2016 ;

Vu les propositions du conseil régional en date du 7 juillet 2016 ;

Vu les propositions de l'UNSA en date du 11 juillet 2016 ;

Vu les propositions de l'UNEF en date du 11 juillet 2016 ;

Vu les propositions de la FCPE de la Drôme en date du 13 juillet 2016 ;

Vu les propositions de la PEEP en date du 28 juillet 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes.

ARRÊTE :

Article 1 : La composition du conseil académique de l'éducation nationale de Grenoble, fixée par arrêté n° 15-086 du 27 mars 2015 pour une durée de trois ans, est modifiée comme suit :

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

I – Collège des collectivités locales

Conseillers régionaux

Mme Catherine BOLZE
Mme Sandrine CHAIX

M. Yannick NEUDER
Mme Marie-Thérèse LAMBERT

M. Lionel FILIPPI
Mme Michèle CEDRIN
M. Chokri BADREDDINE
Mme Eliane GIRAUD
Mme Sarah BOUKAALA
M. Alexis JOLLY

M. Stéphane GEMMANI
M. Patrice VOIR
M. Thibaut MONNIER
Mme Anne-Françoise ABADIE PARISI
Mme Pénélope CHALON
Mme Marie DAUCHY

Conseillers départementaux

Département de l'Ardèche

Mme Stéphanie BARBATO

Mme Sandrine CHAREYRE

Département de la Drôme

Mme Emmanuelle ANTHOINE
Mme Pascale ROCHAS

M. Karim OUMEDDOUR
Mme Patricia BOIDIN

Département de l'Isère

Mme Evelyne MICHAUD
Mme Annie POURTIER

M. Bernard PERAZIO
Mme Martine KOHLY

Département de la Savoie

Mme Nathalie FONTAINE

Mme Marie-Claire BARBIER

Département de la Haute-Savoie

Mme Christelle BEURRIER
M. Raymond MUDRY

Mme Françoise CAMUSSO
M. Georges MORAND

Maires

Mme Sabine LOULIER
Maire de Saint-Pierre-ville (Ardèche)

Mme Hélène BAPTISTE
Maire de Les Ollières-sur-Eyrieux (Ardèche)

M. Bernard DUC
Maire de Saint-Bonnet-de-Valclérieux (Drôme)

M. Aurélien FERLAY
Maire de Moras-en-Valloire (Drôme)

Mme Corine ARSAC-MARZE
Adjointe au maire de Portes-lès-Valence (Drôme)

M. Laurent COMBEL
Maire de La Motte-Chalancon (Drôme)

M. Georges RUELLE
Maire de Cholonge (Isère)

M. Michel BAFFERT
Conseiller municipal de Seyssins (Isère)

M. Jean-Louis MONIN
Maire de Saint-Laurent-du-Pont (Isère)

Mme Mireille QUAIX
Adjointe au maire de Corenc (Isère)

Mme Chantal MARTIN
Maire de Tours-en-Savoie (Savoie)

M. Paul REGALLET
Maire d'Avressieux (Savoie)

M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT
Maire de Samoëns (Haute-Savoie)

M. Christian DUPESSEY
Maire d'Annemasse (Haute-Savoie)

Mme Marie-Antoinette METRAL
Maire de Saint-Sigismond (Haute-Savoie)

M. Jean-Michel COMBET
Maire de Cercier (Haute-Savoie)

II – Collège des personnels

Représentants des personnels titulaires de l'État, des services administratifs et des établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés

FSU

Mme Corinne BAFFERT
M. Luc BASTRENTAZ
M. Alexandre MAJEWSKI
Mme Catherine CLÉMENCET
Mme Françoise GUILLAUME
M. François LECOINTE

M. Jacques AGNÈS
M. Hugues ASPORD
Mme Christine VAGNERRE
M. André HAZEBROUCQ
M. Matthéos KOUTSOS
Mme Marilyn MEYNET

UNSA-Éducation

M. Marc DURIEUX
M. Jean-Marie LASSERRE
Mme Marie-Pierre BERNARD

M. Patrick MAUREY
M. Éric ROUSSEAU
Mme Karine AVVENENTI

SGEN-CFDT

M. David ROMAND
Mme Muriel SALVATORI
M. Claude FONTAINE

M. François DUBUT
M. Carme MARRA
M. Michel IMBERT

FNEC-FP-FO

Mme Déborah FALQUET
M. Philippe BEAUFORT

M. Régis HÉRAUD
M. Claude DESBOS

SUD-ÉDUCATION

M. Christophe VOLLAND

M. Fabrice GARNIER

Représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur

SNESup-FSU

Mme Claudine KAHANE

Mme Bérangère PHILIPPON

SGEN-CFDT

M. Patrick PALMER

Mme Michèle ROMBAUT

CGT

Non désigné

Non désigné

SNPTES

M. Miguel CALIN

Mme Sylvie FULGET

Représentants des responsables des établissements publics d'enseignement supérieur

M. Denis VARASCHIN Président de l'université Savoie Mont-Blanc	Non désigné
M. Jean-Charles FROMENT Directeur de l'institut d'études politiques	Mme Brigitte PLATEAU Administrateur général de Grenoble INP
Mme Lise DUMASY Présidente de l'Université Grenoble Alpes	Non désigné

Représentants des établissements d'enseignement et de formation agricoles

SNETAP-FSU

Mme Dominique BRUGIÈRE	M. Philippe TESTARD
------------------------	---------------------

UNSA

M. Jean-Jacques HENRY	Mme Anne LAURANT
-----------------------	------------------

III – Collège des usagers

Représentants des parents d'élèves de l'éducation nationale

FCPE

M. Patrick BELGHIT	Mme Samia HASNAOUI
M. Christian JEANNOT	Mme Florence CHIRCOP-CHIBANE
M. Olivier BAUR	M. Marc BITZBERGER
M. Didier METZEN	M. Georges LYON
M. Yannick PISTIEN	M. François DEWAILLY
Mme Marie ROCH	M. Didier BEAUVARLET

PEEP

M. Franck LONGIN	M. Jean-François FALLET
------------------	-------------------------

FCPE agriculture

M. Patrice PELLISSIER	M. Didier GERMAIN
-----------------------	-------------------

Représentants des étudiants

Interasso Grenoble

M. Benoit ARNOULD	M. Valentin DESCORMES
M. Alexandre BOUTHEON	M. Nassim MEKEDDEM

UNEF

M. Pablo RICHIERO	M. Léo DAL MORO
-------------------	-----------------

Représentants des organisations syndicales des salariés

CGT

M. Éric FUSS	M. Jean-François MICHEL
--------------	-------------------------

M. François TARRICONE	CFDT M. Bernard DUPRÉ
Mme Mireille BERTRAND	CFTC M. Philippe CHEVALLIER
M. Pascal COSTARELLA	FO M. Jean-Pierre GILQUIN
Mme Laurence BOUDINEAU	CGC Non désigné
Non désigné	UNSA Non désigné

Représentants des organisations syndicales des employeurs

Mme Caroline SPECIALE M. Michel TEULÉ	MEDEF Non désigné Non désigné
Non désigné Non désigné	CGPME Non désigné Non désigné
M. Christian FERRARI	UPA Mme Valérie DELAS
M. Jean-Marc FRAGNOUD	FRSEA Mme Liliane JANICHON

Représentant du conseil économique, social et environnemental d'Auvergne-Rhône-Alpes

Mme Édith BOLF	Mme Nicole FINAS-FILLON
----------------	-------------------------

Article 2 : Les personnes mentionnées dans le présent arrêté exerceront leurs fonctions jusqu'à l'expiration des mandats en cours, le 26 mars 2018.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°2016-301 du 14 juin 2016 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le recteur de l'académie de Grenoble sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône

Michel DELPUECH

Rectorat de Grenoble

84-2016-09-01-010

Arrêté n°2016-22 du 1er septembre 2016 portant
délégation de signature à la secrétaire générale de
l'académie et aux secrétaires généraux adjoints, pour les
affaires générales et les marchés publics

ARRETE SG n°2016-22
Portant délégation de signature à la secrétaire générale de l'académie et aux secrétaires généraux adjoints, pour les affaires générales et les marchés publics

LE RECTEUR

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative a ux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 - VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
 - VU** les articles D 222-20 et R 911-88 du code de l'éducation autorisant le recteur à déléguer sa signature,
 - VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
 - VU** le décret n°2008-228 du 5 mars 2008 modifié relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés, et notamment l'article 15,
 - VU** le décret du 10 septembre 2015 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINÉ, recteur de l'académie de Grenoble,
 - VU** les articles R 2313-1 à R 2313-3 et R 2313-5 du code général de la propriété des personnes publiques,
 - VU** l'arrêté ministériel du 22 octobre 2008 portant application de l'article 15 du décret n°2008-228 du 5 mars 2008,
 - VU** l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 nommant et détachant madame Valérie RAINAUD, dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Grenoble,
 - VU** l'arrêté ministériel du 27 novembre 2014 portant nomination et classement de Mme Maria GOËAU dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général de l'académie de Grenoble,
 - VU** l'arrêté ministériel du 24 août 2011 nommant et détachant M. Bruno MARTIN dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint au secrétaire général, directeur des ressources humaines du rectorat de l'académie de Grenoble,
-

- VU** l'arrêté ministériel du 13 juillet 2016 portant nomination et classement de M. Gwendal THIBAUT dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint à la secrétaire générale de l'académie de Grenoble,
- VU** l'arrêté n°16-041 du 7 janvier 2016 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes donnant délégation de signature à Madame Claudine SCHMIDT-LAINÉ, recteur de l'académie de Grenoble pour les affaires générales,
- VU** l'arrêté n°16-042 du 7 janvier 2016 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes donnant délégation de signature à Madame Claudine SCHMIDT-LAINÉ, recteur de l'académie de Grenoble en tant que responsable du budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle,
- _____

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Valérie RAINAUD**, secrétaire générale de l'académie, à l'effet de :

❶ signer tout arrêté, acte, décision, correspondance, concernant l'organisation et le fonctionnement du rectorat et des établissements scolaires de l'académie, les locaux appartenant à l'Etat et à ses établissements publics, l'éducation des élèves, la vie scolaire, l'aide aux élèves et étudiants, la gestion des personnels enseignants, d'éducation, de direction, d'inspection, administratifs, ouvriers, de service et de santé, sociaux, d'information et d'orientation, dans la limite des compétences attribuées aux recteurs d'académie,

❷ signer les mémoires en défense devant les tribunaux, y compris ceux opposant la prescription quadriennale,

❸ signer les documents lui permettant d'accomplir les actes de gestion et d'organisation courante de l'académie pour la part relevant de l'autorité du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

❹ présider tout conseil ou comité dans la limite des compétences dévolues aux recteurs d'académie et de la réglementation relative à la composition desdits conseil et comité,

❺ émettre les ordres de reversement, dans les cas prévus par le décret du 5 mars 2008 susvisé, et les arrêtés de débet à l'encontre des agents comptables des EPLE et les arrêtés de débet à l'encontre des régisseurs des EPLE et, après avis du DDFIP, les décisions constatant la force majeure,

❻ mettre en place les procédures relevant du code des marchés publics (passation, signature et exécution).

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, secrétaire générale de l'académie de Grenoble, délégation est donnée à **Mme Maria GOËAU**, **MM Gwendal THIBault** et **Bruno MARTIN**, adjoints à la secrétaire générale de l'académie de Grenoble, à effet de signer les actes, décisions et arrêtés et de présider les conseils et comités visés à l'article 1.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie RAINAUD, Mme Maria GOEAU, M. Gwendal THIBault et de M. Bruno MARTIN, délégation de signature est donnée à **M. Jacques EUDES**, chef de la division des systèmes d'information, pour la mise en œuvre des procédures et de la signature des marchés informatiques.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté rectoral n°2 016-04 du 8 janvier 2016.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Grenoble, le 1^{er} septembre 2016

Claudine SCHMIDT-LAINÉ